

Cronay, le 11 novembre 2019



MUNICIPALITE  
1406 CRONAY

**Information à nos habitants**  
**Eau de boisson du réseau d'eau potable**

Mesdames, Messieurs,

A la demande de l'Office de la consommation du Canton de Vaud et de l'Association d'aménée d'eau de la Menthue, nous vous informons de ce qui suit.

Ces derniers mois la situation des métabolites considérés comme non problématiques et donc non pertinents par le milieu scientifique depuis de nombreuses années a connu une petite révolution. En effet le Chlorothalonil, fongicide utilisé par l'agriculture pour les cultures de pommes de terre et de céréales, n'était soumis à aucune valeur limite.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la valeur de 0,1 microgramme par litre doit être respectée. Il s'agit d'une mesure de précaution due au fait que l'innocuité de cette substance pour les êtres humains n'est pas établie.

Les derniers prélèvements d'eau effectués dans certaines communes membres de l'Association, dont la nôtre, ont révélé un taux de Chlorothalonil supérieur à la nouvelle norme de 0,1 microgramme par litre. L'acide chlorothalonil-sulfonique, produit de dégradation du fongicide chlorothalonil, est un métabolite pertinent et, selon l'Office de la consommation, un risque pour la santé n'est pas exclu.

**L'eau potable peut être consommée.**

L'office de la consommation du canton de Vaud impose cependant aux communes de prendre des mesures, afin de respecter les normes maximales, dans un délai de 2 ans et d'en informer la population. Un délai au mois d'août 2021 est octroyé à l'Association d'aménée d'eau de la Menthue pour une mise en conformité.

Une source ayant un taux de Chlorothalonil supérieur à la norme a déjà été identifiée et mise en décharge.

L'Association d'aménée d'eau de la Menthue prend les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de l'eau et rétablir la norme.

Nous restons volontiers à disposition pour tout complément d'information.

La Municipalité